DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-442

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

Budget Régie à autonomie financière "Réseaux de chaleur et de froid" - Exercice 2026 - Décision modificative n°1

Président :
MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-442

Direction des Finances

Budget Régie à autonomie financière "Réseaux de chaleur et de froid" - Exercice 2026 - Décision modificative n°1

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur et de froid » en date du 11 septembre 2026,

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2026, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur et de froid ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2026, la décision modificative n°1 pour le budget de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur et de froid ».

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — **Lydia ZANATTA**

Le Président de séance — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE
RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

DECISION MODIFICATIVE 2026

Aucun mouvement n'est réalisé sur la section d'exploitation

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€	Voté 2026 (BP + BS)	DM 2026	TOTAL VOTE (BP + BS + DM)
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	**123,7**	**0,0**	**123,7**
Résultat d'exploitation reporté	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Autres produits de gestion courante	123,7	*0,0*	*123,7*
Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	**113,0**	**0,0**	**113,0**
Résultat d'exploitation reporté	*5,5*	*0,0*	*5,5*
Charges à caractère général	*82,4*	*0,0*	*82,4*
Charges de personnel	*25,0*	*0,0*	*25,0*
Charges financières	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Autres	*0,1*	*0,0*	*0,1*
Résultat d'exploitation (RRE - DRE)	**10,7**	**0,0**	**10,7**

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	Voté 2026 (BP + BS)	DM 2026	TOTAL VOTE (BP + BS + DM)	
Recettes réelles d'investissements (RRI)	**437,8**	**21,1**	**458,9**	
Excédent antérieur reporté	*27,1*	*0,0*	*27,1*	
Avance remboursable	*410,7*	*21,1*	*431,8*	(1)
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	**448,5**	**21,1**	**469,6**	
Immobilisations corporelles	*448,5*	*21,1*	*469,6*	(2)
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	**-10,7**	**0,0**	**-10,7**	

Par délibération D-2026-377 du 21 septembre 2026, le Conseil municipal a validé l'acquisition de la parcelle DO12 pour que le concessionnaire de la nouvelle DSP réseau de chaleur urbain puisse y installer une production de chaleur biomasse. Afin de maitriser la soutenabilité financière de ce budget, le financement de ce terrain est effectué via une avance remboursable du budget principal.

Les inscriptions réalisées au BS pour cette avance étaient de 410 700 € TTC au regard des éléments connus début juin.

Or, le montant définitif de cette acquisition étant de 431 808 € TTC, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires en conséquence.

1. Recettes d'investissement

Il est inscrit un montant de 21,1 K€ au titre de l'avance remboursable provenant du budget principal.

2. Dépenses d'investissement

Il est inscrit 21,1 K€ pour l'équilibre du budget.